



UN ILOT DE VERDURE AU PIED DU MASSIF DE BELLEDONNE - ISÈRE - AUVERGNE RHÔNE-ALPES

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS SERVICE PERISCOLAIRE VENON 2019-2020

<b>ENFANT</b> Nom..... Prénom.....
Classe..... Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/>

### RESPONSABLES LÉGAUX

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone + email

### PERSONNES À CONTACTER

en cas d'empêchement des parents et/ou autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom	Prénom	Téléphone (obligatoire)

### POUR LES ENFANTS DE CLASSE PRIMAIRE

L'enfant est autorisé à partir seul :

à 16H45, fin des TAP : OUI  NON

à 18H30 (11h30 le mercredi) fin de la garderie : OUI  NON

### DROIT À L'IMAGE

OUI  NON  (Joindre la demande)

### RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE

Les responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance avec leur enfant du règlement périscolaire et l'acceptent.

Venon, le :

Nom / Prénom	Qualité	Signature des responsables légaux

MAIRIE DE VENON

La Chappe - 38610 Venon - Tél. 04 76 89 44 11 - Fax 04 76 59 32 70 - mairie@venon.fr - www.venon.fr

Le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Le mardi de 09h00 à 12h30 - Le vendredi de 09h00 à 14h00